

DEMANDE CARTE DE RESIDENT (10 ans)

DOCUMENTS A FOURNIR (ORIGINAUX et PHOTOCOPIES):



Les documents doivent être rédigés en français ou traduits par un traducteur assermenté

Pièces communes à toutes les demandes :

- titre de séjour en cours de validité ou visa long séjour accompagné de la vignette OFII
- justificatif d'état civil et de nationalité :
 - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, cachets d'entrée et visas) **ou**, à défaut, une attestation consulaire de moins de 3 mois avec votre photographie.
 - extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance.
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
 - facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou d'accès à internet, bail de location, quittance de loyer, attestation d'assurance. **(Les échéanciers ne sont pas acceptés)**
 - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
 - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou carte de séjour délivrée en Seine-Saint-Denis, acte de propriété, copie du bail de location, quittance de loyer, facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant, **les échéanciers ne sont pas acceptés**).
- 2 photographies d'identité récentes, identiques et conformes aux normes biométriques.
- formulaire de demande de carte de résident (joint) dûment complété.
- Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie (si le demandeur est marié et ressortissant d'un État autorisant la polygamie).

Pièces spécifiques aux ressortissants algériens et marocains :

- Justificatifs de 3 ans de séjour régulier ininterrompu en France : photocopies lisibles des certificats obtenus les trois dernières années. **Attention** le dernier titre obtenu doit porter l'une des mentions suivantes : salarié, visiteur, commerçant, artisan, travailleur temporaire, scientifique, profession artistique et culturelle.
- Justificatifs de moyens d'existence sur les **trois années** précédant la demande : attestation bancaire, bulletins de salaire, attestation chômage, et tout autre élément démontrant le caractère régulier et suffisant des ressources atteignant au minimum le montant du SMIC
- Vos trois derniers avis d'imposition
- Attestation du niveau A2 en langue française (uniquement pour les ressortissants marocains)

Pièces spécifiques aux ressortissants béninois, burkinabés, camerounais, centrafricains, congolais (Brazzaville), ivoiriens, gabonais, maliens, mauritaniens, nigériens, sénégalais, togolais, et tunisiens :

- Justificatifs de **trois années** de séjour régulier ininterrompu en France : photocopies lisibles des titres de séjour obtenus les trois dernières années
- Vos trois derniers avis d'imposition
- Si vous êtes salarié : un certificat de travail de **moins de trois mois** et vos trois derniers bulletins de salaire.
- Certification du niveau A2 en langue française

Pièces spécifiques aux ressortissants des autres pays (hors zone UE) :

- Justificatifs de **cinq années** de séjour régulier ininterrompu en France : photocopies lisibles des titres de séjour obtenus les cinq dernières années
- Vos cinq derniers avis d'imposition
- Si vous êtes salarié : un certificat de travail de **moins de trois mois** et vos trois derniers bulletins de salaire.
- Attestation du niveau A2 en langue française

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ACCEPTÉS AU GUICHET

À compléter selon votre situation

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

(à faire signer à l'hébergeant)

Je soussigné(e),

né(e) le à

demeurant à:

certifie sur l'honneur héberger à mon domicile ci-dessus mentionné :

Mme, Melle, M ⁽¹⁾

Seul(e) - avec son conjoint(e) - avec sa famille ⁽¹⁾

Fait à , le

Signature :

1) rayer les mentions inutiles

ATTESTATION DE NON POLYGAMIE

(à signer par le demandeur)

Je soussigné(e),

Né(e) le à

déclare sur l'honneur ne pas vivre en état de polygamie sur le territoire français et être informé(e) des sanctions que j'encoure si je ne respecte pas cette obligation.

Fait à , le

Signature

Afin de faciliter votre passage au guichet, veillez à:

- Trier votre dossier : les originaux d'un côté, les photocopies de l'autre ;
- Ne pas agraffer les documents entre eux ;
- Classer les documents dans l'ordre indiqué dans la liste des pièces à fournir.

